

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27.05.2021

# SUCCÈS DE LA CESSION DE 5,9% DU CAPITAL DE PUMA PAR KERING

Kering annonce la cession, par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres auprès d'investisseurs qualifiés uniquement, tels que définis à l'article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129 (le « **Placement** »), d'environ 5,9% du capital de Puma SE (« **Puma** ») pour un montant total d'environ 805 millions d'euros, correspondant à un prix de cession de 90,3 euros par action Puma (les « **Actions** »).

A la suite de cette transaction, Kering détiendra une participation de 4,0 % environ au capital de Puma.

Kering et Artémis seront soumis à un engagement de conservation portant sur les actions Puma, devant prendre fin à l'issue d'une période de 90 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison des Actions, sous réserve de certaines exceptions ou de la renonciation au bénéfice de cet engagement par les coordinateurs globaux.

Le produit net de la transaction sera affecté aux besoins généraux de Kering et renforcera encore davantage sa structure financière.

Le règlement-livraison du Placement est prévu le 1er juin 2021.

Goldman Sachs et BNP Paribas sont intervenus en tant que coordinateurs globaux et teneurs de livre sur le Placement, pour le compte de Kering.

## Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans le présent communiqué de presse, y compris, sans limitation, celles concernant la situation financière de Kering, sa stratégie commerciale, ses projets et objectifs de gestion pour les opérations futures, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prévisionnelles impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent conduire à ce que les résultats, les performances ou les réalisations réels de Kering, ou les résultats du secteur, soient matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou impliqués par ces déclarations prévisionnelles. Ces déclarations prévisionnelles sont basées sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures de Kering et l'environnement dans lequel Kering opérera à l'avenir. D'autres facteurs pourraient entraîner des différences importantes dans les résultats, les performances ou les réalisations réels.

### A propos de Kering

Groupe de Luxe mondial, Kering regroupe et fait grandir un ensemble de Maisons emblématiques dans la Mode, la Maroquinerie, la Joaillerie et l'Horlogerie: Gucci, Saint Laurent, Bottega Veneta, Balenciaga, Alexander McQueen, Brioni, Boucheron, Pomellato, Dodo, Qeelin, Ulysse Nardin, Girard-Perregaux, ainsi que Kering Eyewear. En plaçant la création au cœur de sa stratégie, Kering permet à ses Maisons de repousser leurs limites en termes d'expression créative, tout en façonnant un Luxe durable et responsable. C'est le sens de notre signature: Empowering Imagination. En 2020, Kering comptait plus de 38 000 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 13,1 milliards d'euros.

#### Contacts

#### Presse

Emilie Gargatte	+33 (0)1 45 64 61 20	emilie.gargatte@kering.com
Marie de Montreynaud	+33 (0)1 45 64 62 53	marie.demontreynaud@kering.com

## Analystes/investisseurs

Claire Roblet	+33 (0)1 45 64 61 49	claire.roblet@kering.com
Laura Levy	+33 (0)1 45 64 60 45	laura.levy@kering.com

#### www.kering.com

Twitter: @KeringGroup LinkedIn: Kering Instagram: @kering\_official YouTube: KeringGroup

#### **AVERTISSEMENT**

La distribution du présent communiqué ainsi que l'offre et la vente des Actions dans certaines juridictions peuvent faire l'objet de restrictions en vertu des lois et règlements applicables et les personnes qui reçoivent le présent document ou toute information qu'il contient doivent s'informer et se conformer à ces restrictions. Toute violation desdites restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation applicable en matière de titres financiers dans ces juridictions.

Les Actions n'ont fait et ne font l'objet d'aucune offre au public dans une quelconque juridiction et ne peuvent être offertes au public dans aucune juridiction dans des circonstances requérant la préparation ou l'enregistrement d'un prospectus ou d'un document d'offre relativement aux Actions dans ladite juridiction. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres financiers dans une quelconque juridiction, y compris aux Etats-Unis d'Amérique, en Afrique du Sud, en Australie, au Canada ou au Japon. Aucune action n'a été entreprise en vue de permettre une offre publique des Actions ou la mise à disposition ou la distribution du présent document dans toute juridiction où une telle action serait nécessaire. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne sauraient constituer le fondement, ou être utilisés dans le cadre, d'une quelconque offre ou acquisition dans toute juridiction et ne sauraient constituer, ou faire partie, d'une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction. Les informations du présent communiqué sont présentées à titre d'information uniquement et ne prétendent pas être complètes et aucune personne ne pourra se fonder à quelque titre que ce soit sur l'information contenue dans le présent communiqué ou son caractère précis, sincère ou complet.

#### Espace Economique Européen

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens au sens du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des Actions rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions ne pourront être offertes ou vendues par le cédant qu'en vertu d'une exemption au titre du Règlement Prospectus.

#### France

Les Actions n'ont pas été offertes ou cédées et ne seront ni offertes ni cédées, directement ou indirectement, au public en France (autrement qu'à des investisseurs qualifiés). Toute offre ou cession des Actions ou distribution de documents d'offre n'a été et ne sera effectuée en France qu'à des investisseurs qualifiés, tels que définis par l'article 2(e) du Règlement Prospectus et conformément aux articles L.411-1 et L.411-2 du Code monétaire et financier.

# Royaume-Uni

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux personnes qui sont des « investment professionals » (tel que définis à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005 (l' « Order »)), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Order et (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les Actions sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre de contrat relative à la souscription, l'achat ou l'acquisition des Actions ne peut être adressée ou conclue qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre entité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

## Etats-Unis

Ce communiqué ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et dépendances).

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres financiers ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de titres financiers ni une quelconque sollicitation de vente de titres financiers aux Etats-Unis. Les titres financiers objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de toute loi applicable dans tout Etat ou autre juridiction des Etats-Unis et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption du, ou dans une opération non soumise aux exigences d'enregistrement du Securities Act. Kering n'a pas l'intention d'enregistrer tout ou partie des titres financiers aux Etats-Unis en vertu du Securities Act ou de procéder à une offre publique de ces titres financiers aux Etats-Unis. Le présent communiqué de presse est publié conformément à la Rule 135e du Securities Act.

#### Afrique du Sud, Australie, Canada et Japon

Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de titres financiers en Afrique du Sud, en Australie, au Canada ou au Japon.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

Dans le cadre de toute offre de titres financiers, les teneurs de livre nommés par l'actionnaire cédant dans le cadre du Placement (ensemble les « **Banques** ») ainsi que l'un quelconque de leurs affiliés respectifs, pourraient acquérir des titres financiers pour leur propre compte et en cette qualité conserver, acquérir ou céder pour leur propre compte lesdits titres financiers. En outre, ils pourraient conclure des conventions de financement (contrats de swaps ou CFD inclus) avec des investisseurs pour les besoins desquels ils pourraient acquérir, détenir ou céder des titres financiers. Ils n'ont pas l'intention de communiquer sur ces investissements ou transactions autrement qu'en conformité avec les éventuelles obligations légales ou réglementaires applicables.

Les Banques agissent pour le compte de l'actionnaire cédant exclusivement dans le cadre de l'offre des Actions et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne peuvent être tenues à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre des Actions ni être considérée toute autre personne que leurs clients respectifs, ni être tenues à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre des Actions ni de fournir des conseils relatifs au placement, au contenu de ce communiqué ou à toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.

Aucune des Banques ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, conseils ou agents, ou de ceux de leurs affiliés, n'assume une quelconque responsabilité, de quelque manière que ce soit, ou ne fait de déclaration ou de garantie, expresse ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent communiqué (ou quant à l'omission d'informations dans le présent communiqué) ou de toute autre information relative à Kering, Puma ou leurs filiales ou sociétés associées respectives, que ce soit sous forme écrite, orale, visuelle ou électronique, et quelle que soit la manière dont elles ont été transmises ou mises à disposition, ou pour quelque perte que ce soit, résultant de l'utilisation du présent communiqué ou de son contenu, ou survenant de toute autre manière en relation avec celui-ci.